

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 403

présenté par  
M. Girard et les membres du groupe Rassemblement National

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	50 000 000
Équipement des forces	0	0
Systemes de protections actives ( <i>ligne nouvelle</i> )	50 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	50 000 000	50 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à créer un nouveau programme « Systemes de protections actives », portant sur le développement ou achat sur étagère de protections actives pour une tranche de chars Leclerc

---

et de VBMR-Griffon. Il se verrait attribuer 50 000 000 d'euros de crédits de paiement, prélevés sur l'action 65 "Journée défense et citoyenneté" du programme n° 212.

Ce nouveau programme est créé pour des raisons de recevabilité. L'auteur de l'amendement invite le gouvernement à créer une sous-action appropriée. Le gage est également utilisé à des fins de recevabilité. Bien qu'opposé sur le principe à une JDC peu utile de par son format et devenue redondante par la montée en puissance du SNU, l'auteur de l'amendement invite le gouvernement à lever le gage.

Le conflit ukrainien est pour l'heure porteur de deux retex importants : l'importance des blindés face à un adversaire aux capacités équivalentes ; ainsi que leur vulnérabilité face aux missiles antichars portatifs. Le nombre de chars détruits côté russe serait de 757 à date de cet amendement selon le site spécialisé en OSINT "Oryx", soit un peu plus de 3 fois notre parc de blindés lourds en condition opérationnelle, en 8 mois de conflit. Certes, les doctrines d'utilisation russes ainsi que les multiples offensives ont participé à faire grimper ce chiffre. Il n'est toutefois pas difficile d'imaginer les pertes que nous aurions subit si nous avions été impliqués directement dans ce conflit.

Une partie de ces pertes sont liées à l'utilisation de lanceurs de missiles antichar portatifs tels que les FGM-148 Javelin. Les charges tandem présentes dans ces missiles pénètrent facilement les blindages modernes équipés de protections réactives. Le même type de blindage que l'on retrouve sur nos chars Leclerc. Pour diminuer le risque que représentent ces menaces pour la survivabilité de nos blindés, ces derniers doivent être équipés de systèmes de protections actives. Ces dernières doivent englober une protection dite "soft-kill" et d'une protection dite "hard-kill".

La protection soft-kill consiste à limiter ou effacer la signature visuelle ou thermique du blindé, par exemple à travers un nuage de fumée. Un tel système sera installé sur les Leclerc XLR dans le cadre du programme SCORPION (système GALIX).

La protection hard-kill consiste à détecter le projectile ennemi et à l'intercepter avant impact. Un tel système n'est pour l'heure pas prévu. Cet amendement propose donc de développer une solution souveraine de protection active pour nos véhicules.